

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **3 novembre 2014 à 19 h00** à laquelle prennent part :

Monsieur Claude Ménard
Monsieur Fernand Ruel
Me Serge Bizier
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté
Monsieur Danis Beauvillier

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général et greffier adjoint est présent.

Après la prière d'usage, Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

Les avis de convocation ont été signifiés conformément à la Loi sur les cités et villes.

14-11-336

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

14-11-337

Sélection de la firme d'architecture pour le projet de réaménagement de l'ancien Provigo

ATTENDU QU'un appel d'offres de services professionnels a été effectué conformément aux articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QU'un comité d'évaluation ainsi qu'une grille de pointage ont été établis par le directeur général;

ATTENDU le rapport déposé par le comité;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de service professionnel d'architecture pour la conception de plans, devis et la surveillance des travaux pour le réaménagement de l'ancien Provigo à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme Lemay Côté Architectes inc. pour le prix de 45 345 \$ avant taxes;

QUE cette dépense soit financée à même le fonds de roulement pour un montant total de 45 345 \$ et remboursée en cinq paiements annuels égaux de 9 069 \$.

ADOPTÉE

14-11-338

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire